

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur

Service du Développement Economique

2^{ème} Commission

N° CP-2015-7-2-1

Service consulté

Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

Résumé : Il est proposé d'attribuer, dans le cadre de la politique départementale de soutien aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes, les deux subventions suivantes :

- 7 000 € à M. Nicolas SCHEIDECKER pour la création d'un meublé de tourisme à KAYSERSBERG ;
- 5 900 € à M. Jean-Philippe BECKER pour la création d'un meublé de tourisme à ZELLENBERG.

Le Département du Haut-Rhin soutient l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

Vous trouverez, en annexe 1, le rappel des principaux éléments de ce dispositif.

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous, et pour lesquels le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 12 900 €.

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label
M. SCHEIDECKER Nicolas Création d'un meublé de tourisme à KAYSERSBERG HEB04298	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France
M. BECKER Jean-Philippe Création d'un meublé de tourisme à ZELLENBERG HEB04299	29 501 €	20 %	5 900 €	Gîtes de France
Total	64 501 €		12 900 €	

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
 - une subvention plafonnée à 7 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 35 000 €, à M. Nicolas SCHEIDECKER pour la création d'un meublé de tourisme à KAYSERSBERG ;
 - une subvention de 5 900 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 29 501 €, à M. Jean-Philippe BECKER pour la création d'un meublé de tourisme à ZELLENBERG ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN